

Le déploiement de la fibre optique entre dans sa dernière ligne droite sur le territoire LMV

Pour lutter contre la fracture numérique, confirmer sa dynamique d'attractivité économique et résidentielle et contribuer aux besoins des générations futures, Luberon Monts de Vaucluse Agglomération accompagne le Département de Vaucluse dans un programme ambitieux d'équipement de l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici la fin de cette année 2021.

Vaucluse numérique, le délégataire choisi par le Département de Vaucluse, initiateur du projet et propriétaire du réseau de fibre optique, a pour mission de construire ce réseau, de l'exploiter (l'entretenir et le réparer) et de le commercialiser de façon neutre aux opérateurs privés. Aujourd'hui, ils sont 12 à avoir manifesté leur intention d'installer leurs équipements sur le réseau public, à l'échelle du département. Selon leur plan de commercialisation, les opérateurs présents sur le réseau Vaucluse Numérique peuvent décaler la mise à disposition de leurs offres par rapport à la date d'ouverture à la commercialisation de la zone concernée.

L'intervention du Département de Vaucluse se situe sur un secteur défini (appelé *zone d'intervention publique*) et se décline en deux phases :

- **la première, achevée à l'automne 2019**, concernait les communes de Lagnes, de Gordes, des Beaumettes, de Cabrières d'Avignon, de Maubec, de Robion et d'une partie d'Oppède.
 - **La seconde, qui a débuté à l'automne 2019 et qui doit s'achever mi 2021**, concerne les communes du sud Luberon : Lauris, Lourmarin, Puyvert, Puget, Vaugines + la seconde partie d'Oppède et un dernier quartier de Gordes.
- ➔ **NB** : Les communes de Cavaillon, Les Taillades, Cheval-Blanc et Mérindol entrent dans la *zone d'intervention privée* pour laquelle c'est l'opérateur Orange qui finance et déploie cette technologie.

1. Le Financement

Le Département de Vaucluse a investi 120 millions d'euros pour équiper en fibre optique, d'ici fin 2021, 100% du territoire vaclusien situé en zone d'intervention publique. Il est pour cela accompagné par les intercommunalités qui participent financièrement pour l'équipement des communes de leur territoire.

Ainsi, LMV a investi 1,24 million d'euros pour équiper 12 de ses 16 communes.

2. Le calendrier de déploiement sur le territoire LMV

Les communes concernées par la phase 1 (lire ci-dessus) sont toutes connectées au réseau public et les opérateurs privés proposent, selon leur calendrier de déploiement, des offres d'abonnement aux usagers.

Pour les communes de la phase 2 :

- **Lauris**
 - Fin des travaux : fin décembre 2020
 - Début de la commercialisation : entre janvier et avril 2021 (selon les quartiers)
 - Nombre de prises installées : 2 359
- **Lourmarin**
 - Fin des travaux : mi-février 2021
 - Début de la commercialisation : entre début avril et mi-mai 2021 (selon les quartiers)
 - Nombre de prises installées : 1 265
- **Puyvert**
 - Fin des travaux : mi-février 2021
 - Début de la commercialisation : entre mi-janvier et mi-mai 2021 (selon les quartiers)
 - Nombre de prises installées : 489
- **Puget**
 - Fin des travaux : fin décembre 2020
 - Début de la commercialisation : fin mars 2021 (selon les quartiers)
 - Nombre de prises installées : 482
- **Vaugines**
 - Fin des travaux : mi-février 2021
 - Début de la commercialisation : entre fin mars et mi-mai 2021 (selon les quartiers)
 - Nombre de prises installées : 467
- **Oppède** (derniers quartiers de la commune)
 - Fin des travaux : mi-décembre 2020
 - Début de la commercialisation : mi-mars 2021 (selon les quartiers)
 - Nombre de prises installées : 1 051
- **Gordes** (derniers quartiers de la commune)
 - Fin des travaux : fin janvier 2021
 - Début de la commercialisation : fin avril 2021 (selon les quartiers)
 - Nombre de prises installées : 2 004

Nombre total de prises FTT (fibre jusqu'au foyer) créées sur l'ensemble du territoire LMV à l'issue des deux phases de déploiement : 15 129.

3. Foire aux questions

- **Pourquoi choisir la fibre optique ?**

La fibre optique est un filament conducteur de lumière. Les données transmises le sont donc à la vitesse de la lumière, qui est bien supérieure à celle observable sur un réseau de cuivre.

Souscrire une offre fibre optique, c'est disposer d'un accès à internet beaucoup plus rapide. Si plusieurs de vos appareils sont connectés en même temps à internet, il n'y aura pas, grâce à la fibre, de déperdition de débit. Attention : la fibre optique n'agit en rien sur la qualité de votre signal Wifi : si

vos murs sont très épais et qu'actuellement le wifi passe mal dans certaines pièces, la fibre optique ne résoudra pas le problème.

- **Suis-je obligé de passer à la fibre optique ?**

Non. Si le débit de votre connexion ADSL vous suffit, rien ne vous oblige à en changer. A noter qu'Orange a annoncé la fin du réseau cuivre à horizon 2030.

- **Mon domicile est-il éligible à la fibre optique ?**

Pour le savoir, rendez-vous sur www.vaucluse-numerique.fr afin de tester votre éligibilité.

- **Sur le site de Vaucluse numérique, je constate que tout mon quartier est éligible mais pas mon domicile. Que faire ?**

Prenez contact avec Vaucluse numérique au 0809 54 00 84. De la même façon, vous pouvez les contacter si votre adresse n'est pas connue sur leur site internet au moment de votre test d'éligibilité.

- **Quels opérateurs peuvent me proposer de souscrire un abonnement fibre optique ?**

Pour connaître les opérateurs présents chez vous : <https://vaucluse-numerique.fr/les-operateurs-partenaires>. Pensez à faire jouer la concurrence afin de choisir l'offre qui vous conviendra le mieux.

- **Une fois mon opérateur choisi, comment ça se passe ?**

Une fois votre contrat signé, l'opérateur envoie chez vous un technicien pour raccorder votre domicile à leur installation elle-même connectée au réseau public construit par Vaucluse numérique. Pour cela, il tire un câble de fibre optique en suivant le câble téléphonique de votre domicile, qu'il soit souterrain ou aérien.

Une fois le boîtier installé chez vous, il faudra connecter le matériel de l'opérateur à cette dernière (la box) pour profiter pleinement du service.

Entre la signature du contrat et l'accès au service, il peut s'écouler 2 à 3 semaines. En attendant, à moins de changer d'opérateur, vous aurez toujours accès à internet car l'installation du câble de fibre optique n'implique pas le retrait du câble de cuivre qui arrive actuellement chez vous.

- **Vais-je devoir payer pour installer la fibre optique chez moi ?**

Les opérateurs ne doivent pas vous facturer les frais de raccordement de votre domicile au point de livraison de la fibre (situé sur la voie publique), ni le déplacement du technicien car ces coûts sont pris en charge par Vaucluse Numérique. Toutefois, ils peuvent vous facturer des frais de dossier, de gestion ou encore l'installation de leur box.

Si des travaux sont à prévoir sur la propriété et le domaine qui la jouxte (droit à la parcelle) dans le cadre d'un fourreau d'adduction télécom inexistant bouché ou cassé, ils sont à la charge du propriétaire. Bien entendu, vous devrez ensuite vous acquitter de votre abonnement auprès de votre fournisseur d'accès internet.

Dans tous les cas, pensez à faire jouer la concurrence et n'hésitez pas à contacter les opérateurs moins connus.

- **Les travaux dans ma commune sont terminés mais je ne peux pas encore souscrire une offre. Pourquoi ?**

Une fois le réseau construit par Vaucluse numérique, une période de gel d'une durée de 3 mois est obligatoire afin de permettre aux opérateurs qui le souhaitent d'installer leurs équipements sur le réseau public. La commercialisation des offres par ces mêmes opérateurs débute à l'issue de cette période de gel.

- **Mon domicile est éligible sur le site de Vaucluse numérique mais mon opérateur actuel me dit que ce n'est pas le cas. Qui croire ?**

Si sur le site de Vaucluse numérique apparaît une pastille verte sur votre domicile, c'est qu'il est éligible à la fibre. En d'autres termes, cela signifie qu'un point de livraison fibre est disponible à proximité de chez vous. Toutefois, tous les opérateurs présents sur le marché ne déploient pas leurs équipements au même rythme. Concrètement, si votre domicile est TECHNIQUEMENT éligible à la fibre optique, il se peut que votre opérateur ne propose pas (encore) ce service. Dans ce cas, si vous souhaitez souscrire une offre, vous devrez vous tourner vers la concurrence ou attendre que votre opérateur fasse le nécessaire de son côté.

- **En cas de problème, que faire ?**

Une fois votre choix arrêté sur un opérateur et votre contrat signé avec ce dernier, il reste votre interlocuteur principal.

Pour toute demande de renseignement les équipes de Vaucluse Numérique sont joignables au :

- ***0 809 54 00 84 (service gratuit + coût d'un appel local)***
- ***par mail sur contact@vaucluse-numerique.fr***
- ***par le formulaire de contact présent sur le site www.vaucluse-numerique.fr***

Un projet initié par le Département de Vaucluse et soutenu par LMV Agglomération.



Contact presse : Marion BALLET – Directrice de communication LMV – 06 13 83 64 32 – m.ballet@c-lmv.fr

www.luberonmontsdevaucluse.fr / www.vaucluse-numerique.fr